



Impact Together by BNPPF: Efficacité énergétique Pour des bâtiments plus durables

Soutenir les ASBL actives sur des enjeux sociaux et/ou environnementaux, en Belgique,
dans la réduction de leur empreinte carbone

Quels sont les critères de recevabilité ?

Au niveau administratif

- Le responsable de l'organisation ou de l'association est âgé de plus de 18 ans
- Le dossier de candidature est entièrement complété dans la langue du formulaire et est introduit au plus tard le 4 septembre à minuit
- L'organisation compte *a minima* **trois** équivalents temps plein

Prérequis à l'introduction d'un dossier :

- Pour le financement de **travaux visant l'efficacité énergétique** (pour le solde non couvert par les primes éventuelles), l'organisation doit être en possession d'un **diagnostic énergétique récent**¹ (moins de 5 ans) comprenant :
 - Un plan d'action reprenant les solutions techniques avec les prescriptions nécessaires et s'inscrivant dans une trajectoire de rénovation à long terme
 - Les primes et subsides existants pour l'organisation en question
- L'organisation doit avoir **l'accord du Conseil d'administration** pour la réalisation du projet et le projet doit être porté tant par la Direction que par le Conseil d'administration
- L'organisation doit être soit :
 - **Propriétaire**
 - **Bénéficiaire d'un bail emphytéotique**
 - **Bénéficiaire d'un droit de superficie**
- L'organisation s'engage à remettre un **état de sa comptabilité**, via l'annexe *ad hoc*, certifié transparent (soit un bilan provisoire 2023 ou un bilan déposé 2022)

¹ Par exemple, Par exemple, un audit énergétique, un quick scan ou une guidance de priorité énergétique de BRUXEO pour Bruxelles, un energiescan de la VEB pour la Flandre et un précheck de l'ICEDD en Wallonie.

- L'organisation s'engage à remettre un rapport d'évaluation intermédiaire, après 6 mois, et un rapport final endéans les deux ans après avoir été nommé lauréate de l'appel

Critères de sélection

Le jury fera une sélection parmi les dossiers recevables en fonction des critères suivants :

- **L'objectif principal dans les projets de rénovation énergétique devrait être de réduire la consommation énergétique (kWh)**
- Le projet est réaliste, bien préparé et élaboré, en termes
 - de **gestion des ressources** : capacité de l'organisation à mettre en œuvre le projet
 - **de planning**
 - **d'analyse de l'impact souhaité**
- Le projet s'inscrit dans **une stratégie à long terme visant la neutralité carbone**. Les investissements réalisés ont un impact important en termes **de kWh/m2/an**
- Le projet est « **transformant** », l'impact énergétique est **conséquent** pour l'organisation.
- Le **bâtiment est au cœur de la mission** de l'organisation
- Le projet mis en place a un **impact social et un impact sur les activités de l'organisation**
- Le soutien apporté par l'appel à projets Efficacité énergétique **a une réelle plus-value pour l'organisation**